

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 20/02/2018	Nombre de membres en exercice :	11
	Nombre de membres Présents :	6
	Nombre de membres Absents :	5
Date Affichage 20/02/2018	Nombre de procurations :	0
	Nombre de votants :	6

Séance du 26 février 2018

L'an deux mille dix huit le vingt six février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,  
Absents excusés : VERGES B

**Objet de la Délibération**

**VOTE ET REPARTITION DU PRIX DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET TAXES DIVERSES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 – VILLENEUVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le prix de l'eau et l'assainissement, et des taxes diverses à l'identique que celui de l'année 2017 pour l'année 2018 pour le hameau de Villeneuve.

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

243,25 €uros H.T. par habitation principale ou secondaire

99,74 €uros H.T. par logement supplémentaire

5,21 €uros H.T. par tête de bétail

Il propose de répartir les montants des forfaits eau et assainissement ainsi que les taxes qui s'y rapportent suivant le tableau ci-dessous :

	Montant H.T.
Habitation	243,25
Logement supplémentaire	99,74

<b><u>Eau</u></b> : Habitation (T.V.A. 5,5%)	108
Logement supplémentaire	43,8
<b><u>Assainissement</u></b> : Habitation (T.V.A. 10%)	84
Logement supplémentaire	32,92

**Organismes publics**

<b><u>Redevance prélèvement</u></b> : Habitation (T.V.A. 5,5%)	5,71
Logement supplémentaire	2,46
<b><u>Redevance pollution domestique</u></b> : Habitation (T.V.A. 5,5%)	29,79
Logement supplémentaire	13,28
<b><u>Redevance modernisation réseaux</u></b> : Habitation (T.V.A. 10%)	15,75
Logement supplémentaire	7,28

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Copie certifiée conforme  
A Formiguères, le 27 février 2018.

Le Maire  
P. LOOS


